



4^{ème} RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE

Le 14 OCTOBRE 2006

Règlement particulier complétant le règlement standard des rallyes Français

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 04/07/2006

Ouverture des engagements : 04/07/2006

Clôture des engagements : 2/10/2006

Parution du road-book : disponible au Chatelard de St Junien le 14/10/06 DE 7 H 30 A 12 H 00

Dates et heures des reconnaissances : le 14/10/06 de 7 H 30 a 12 H 00

Vérification des documents et des voitures : 13/10/2006 parking du magasin Carrefour de St Junien de 14h00 à 17h30 (**Facultatif**) Et le 14/10/06 de 7 H 45 a 12 H 00

Heure de mise en place du parc de départ : 14/10/2006 à partir de 8 h 00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 14/10/2006 à 12h45 au P.C. Course, Au CHATELARD de St JUNIEN

Publication des équipages admis au départ : 14/10/2006 à 12h45

Briefing des pilotes

Le : 14/10/2006 à 11 h 45 Lieu : CHATELARD de St Junien

Départ de : Chatelard de St Junien le 14/10/2006 à 13 h 00

Publication des résultats partiels : 14/10/2006 au Chatelard de St Junien à 21 h 00

Arrivée à : Chatelard de St Junien le 14/10/2006 à partir de 18 h 58

Vérification finale : 14/10/2006 – Gge Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse – 87200 St Junien (tél : 05 55 02 66 10)

Publication des résultats du rallye : 14/10/2006 au Chatelard de St Junien, une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : 14/10/2006 au Chatelard de St Junien à partir de 21 h 30

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de St Junien organise le 4^{ème} Rallye Vienne et Glane en qualité d'organisateur administratif

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **R 328.**
en date du : **29-JUIN-2006**

Comité d'Organisation

Président : Luc Béal

Membres : J.P. Mancinelli, Y. Morand, B. Syrvain, D. Gros

Secrétariat du Rallye, J.P. Mancinelli – 33 rue des Saignes – 87410 Le Palais / Vienne

Téléphone / fax : 05 55 35 33 29

Permanence du Rallye : Chalard de St Junien – le 14/10/2006 de 08h 00 à 21h00
tél : 05 55 02 74 39 P 06 08 33 86 27

Organisateur technique :

A.S.A. Terre de St Junien – Les Ammonds – 16420 Brigueuil – tél : 05 45 71 06 89 –
fax : 05 45 71 06 89 – E-mail : asaterre@aol.com - Avec la participation des ASA : Mauve,
87, Lac, St Martial, Corrèze, le CRSA Limousin et les CRSA limitrophes

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : H MILLET- LAGE (Pdt), L-TAILLARD, R GIBEAULT,
B.GALLARD , M J LEURET

Directeur de Course : R. DESMOULINS

Directeurs de Course Adjoints : M.VAURIE (PC), M Legue (E.S), N . MONZAT (E.S)
G chevalier (E.S) N Gougeon (ES)

Médecin Chef : Dr MELLIN

Commissaires Techniques J-L BOSCH (responsable), , , C Daurat, R Vincent ,
M TOURTE

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : J.M. NOZIERE, A. TISSEUIL

Chargés des relations avec la presse : J.P. MANCINELLI

1.2 Eligibilité

Le Rallye Vienne et Glane compte pour : la Coupe de France des Rallyes2007 et le
Championnat du CRSA Limousin 2006

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une
convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 13/10/06 de 14 h 00 A
16 h 30 (**Facultatif**) ET Le 14/10/2006, sur le parking de Carrefour à St Junien, de 7h30 à
11 h 45

Les vérifications techniques auront lieu le 13/ 10 / 06 de 14 H 00 A 17 H 30 **FACULTATIF**
Et le 14/10 /2006, sur le parking de Carrefour àSt JUNIEN De 7 H 30 A 12 H00

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse
87200 St Junien – tél : 05 55 02 66 10

Prix de la main d'œuvre : 45€ TTC l'heure

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Vienne et Glane doit adresser au
secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe,
dûment complétée, avant le 30/09/2006 à minuit

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 205 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 410 €

- 3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du
montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES autorisées

conforrrme aux prescriptions de l'annexe(j) de la FFSA (Voitures autorisées Article 4.1) pour les voitures du groupe GT de série,s'il y a moins de 5 partants dans une des deux classes qui le composent, les concurrents de celle-ci seront classés dans la classe correspondante du groupe N/FN (GT 9 avec N/FN3 et GT 10 avec N/FN4)

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée aux endroits prévus sur le road-book

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye de Vienne et Glane représente un parcours de moins 100Km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 Km

Les épreuves spéciales sont : St MARTIN de JUSSAC (5,8 km), trois fois – St JUNIEN(7,2 km) Trois fois. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le : 14/10/ 06 de 7 H 30 a 11 H 00 (4 passages maximum par spéciale) avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Des contrôles seront effectués par des juges de faits. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : combinaison blanche- Chef de poste : badge avec indication chef de poste

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces : 7400€ distribuables - Coupes : 29 coupes distribuables -

NOTA : seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables

Les commissaires et cibistes seront récompensés.

1 ^{er} scratch 320€ et un engagement gratuit l'année suivante	1 ^{er} groupe 210€ si 5 partants ou plus 105€ si moins de 5 partants
2 ^{ème} scratch 230€	2 ^{ème} groupe 150€ si plus de 5 partants
3 ^{ème} scratch 200€	
4 ^{ème} scratch 170€	1 ^{er} classe Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus – 50% de l'engagement payé si moins de 5 partants
5 ^{ème} scratch 110€	2 ^{ème} classe 110€ si plus de 5 partants
	3 ^{ème} classe 75€ si plus de 5 partants
1 ^{er} Equipage féminin 50% si+ de 3 partantes	

Annexe : Répartition des groupes et classes La remise des prix se déroulera le 14/11/06 à 21h30, au CHATELARD de St Junien

Voitures de production (groupes N et FN confondus) :

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³ (limité à 2500 cm³ pour le groupe « N »)

Voitures de tourisme (groupes A et FA confondus) :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³ (limité à 2500 cm³ pour le groupe « A »)

Voitures du groupe GT de série :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Voitures du groupe F 2000 :

Classe 11 : Jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³